



Anciennes institutions religieuses de Lyon.

IV.

LE MONASTÈRE DE L'ANTIQUAILLE ¹.

En 1622, la Cour de Louis XIII se trouvait à Lyon. Il y avait dans l'entourage du roi une jeune personne qui, n'ayant plus de mère, avait été donnée pour élève à la marquise de Souvray, gouvernante des enfants de France. Or, l'année que nous avons dite, M^{lle} de Quérard se jeta nuitamment dans le monastère de Sainte-Marie à Bellecour, et ce fut elle qui, le 18 décembre 1627, se vit appelée par

(1) Ce chapitre n'a pas la prétention d'offrir une histoire complète du couvent de l'Antiquaille ; nous laissons même de côté beaucoup de détails qui se trouvent partout, et nous nous bornons à quelques données bien moins connues.